

# CMC MARKETS UK PLC

## Avertissement sur les Risques Associés

Février 2017

RCS Paris: 525 225 918

Société immatriculée en Angleterre sous le numéro 02448409

Agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority

sous le numéro 173730



## CMC Markets UK Plc – Avertissement sur les Risques Associés

(Février 2017)

### Table des matières

1. Il se peut que les CFD sur marge, Digital 100 et Countdowns ne soient pas, pour vous, des produits appropriés.....	3
2. Nous ne fournissons pas de conseil en investissement ni en matière fiscale, juridique, réglementaire ou financière.....	4
3. Nos CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns sont des contrats financiers de gré à gré.....	4
4. Nous intervenons en tant que teneur de marché.....	5
5. Si la fonctionnalité de risque limité est désactivée, vous pourriez perdre plus que le montant investi lorsque vous concluez avec nous des transactions de CFD sur marge.....	5
6. Vous pouvez perdre le montant du Digital 100.....	6
7. Vous pouvez perdre le montant investi sur un countdown.....	6
8. Vos transactions de CFD sur marge et positions peuvent être liquidées automatiquement...	7
9. Les conditions de marché peuvent avoir un impact sur vos transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns.....	7
10. Le cours d'une transaction de CFD sur marge peut se révéler différent du cours affiché sur notre plateforme au moment où vous passez votre ordre.....	8
11. Vos transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns peuvent être affectées par des risques techniques et autres circonstances.....	8
12. Les risques varient en fonction des produits.....	9
13. Les risques sont accrus sur les marchés étrangers.....	9
14. Vous ne devez pas financer vos transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns à crédit.....	9
15. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.....	10
16. Nous ne garantissons pas la protection des espèces déposées auprès de nous.....	10
17. Au Royaume-Uni, les Countdowns ne sont pour le moment pas régis par la FCA. Toutefois, en France, cette activité est soumise à la supervision de l'AMF.....	10
18. Le traitement fiscal de vos opérations peut varier.....	10
19. Accès à notre plateforme via des applications mobiles.....	10
20. Limitations des fonctionnalités et contenu fournis par des tiers.....	11

## CMC Markets UK Plc - Avertissement sur les Risques Associés

(Février 2017)

Il est important de lire et de bien comprendre le présent document.

CMC Markets UK Plc (ci-après désigné par les termes « nous », « notre » ou « nos ») est attachée au traitement équitable de ses clients. Ce document présente des informations qui vous aideront à comprendre la nature et les risques associés aux transactions de CFD sur Marge, Digital 100, Countdowns et les services que nous proposons. Ce document n'a cependant pas vocation à, et ne saurait, exposer l'intégralité des risques et aspects importants d'un investissement dans nos transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns. Il vous revient de lire l'ensemble des informations pertinentes que nous vous fournissons, en ce compris le présent document relatif aux risques, nos Conditions Générales, notre Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres (SPE), ainsi que les informations figurant sur notre site Internet et notre plateforme.

Les produits que nous proposons peuvent comporter un risque élevé pour votre capital dans la mesure où les cours peuvent évoluer rapidement à votre désavantage. Plus l'effet de levier (si appliqué) est élevé et plus les risques impliqués sont importants.

A compter du 20 février 2017, tous les nouveaux comptes seront ouverts avec la fonctionnalité de risque limité activée. Vous ne pouvez placer uniquement que des transactions à risque limité avec cette fonction activée. Ce qui signifie que vous ne perdrez pas plus que le capital investi au départ en relation avec cette transaction à risque limité. Par conséquent, vos pertes potentielles résultant de vos transactions à risque limité sont limitées en comparaison avec vos pertes potentielles résultant de vos transactions de CFD sur marge placées lorsque la fonctionnalité de risque limité est désactivée. Vous serez toujours redevable des autres frais liés à n'importe quelle transaction à risque limité (y compris mais non limité aux frais de financement, frais d'abonnement aux données de marché et coûts liés au roll-over) et des effets de toute conversion de devises.

Si la Fonctionnalité de Risque Limité est désactivée, lorsque vous initiez des transactions de CFD sur marge, vous pouvez perdre un montant supérieur à votre investissement initial et ainsi vous retrouver contraint à effectuer des paiements supplémentaires.

Les pertes potentielles résultant d'opérations sur Digital 100 et Countdowns sont limitées au montant du Digital 100 ou à votre mise (selon le cas).

Il est toutefois nécessaire que vous vous assuriez à tout moment du montant du Solde de votre Compte et en particulier que vous preniez conscience du montant des pertes potentielles générées par des transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns que vous avez conclus.

Vous ne devez pas conclure de transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou de Countdowns avec nous à moins de bien comprendre les risques encourus. Si vous avez le moindre doute, demandez conseil à un professionnel indépendant.

1. Il se peut que les CFD sur marge, Digital 100 et Countdowns ne soient pas, pour vous, des produits appropriés.
  - 1.1. Lorsque nous traitons votre demande d'ouverture d'un compte, nous évaluons si vous possédez les connaissances et l'expérience suffisantes pour comprendre les risques inhérents aux transactions de CFD sur marge, aux Digital 100 et/ou Countdowns en fonction des informations que vous nous fournissez. Nous vous tiendrons informés si à la suite de notre évaluation nous considérons que les transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns peuvent ne pas être appropriées pour vous. Cette dernière ne vous dispense

cependant pas de considérer attentivement s'il est pertinent pour vous d'investir dans nos produits.

- 1.2. Si nous vous avertissons qu'investir dans des transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns ne semble pas approprié, compte tenu de vos connaissances et de votre expérience, vous devriez vous abstenir d'investir dans des transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns. Si vous souhaitez malgré tout conclure des transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns, vous ne pourrez passer des ordres via un compte réel, qu'une fois que vous vous serez suffisamment familiarisé avec les transaction de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns en utilisant le compte de démonstration (« un compte démo ») et que vous avez pleinement appréhendé les risques encourus. Si nous vous informons ne pas disposer d'informations suffisantes pour procéder à notre évaluation, vous devrez considérer attentivement si vous souhaitez encore donner suite à votre demande et commencer à passer des ordres avec nous.
2. **Nous ne fournissons pas de conseil en investissement ni en matière fiscale, juridique, réglementaire ou financière.**
  - 2.1. Nous ne fournissons pas de conseil en investissement ni en matière fiscale, juridique, réglementaire ou financière en lien avec des investissements ou des projets d'investissement relatifs à des transactions de CFD sur marge. L'ensemble des informations que nous vous fournissons (par exemple en matière de modalités d'investissement ou de réduction des risques encourus) sont strictement factuelles et ne sont aucunement adaptées à votre situation personnelle. Vous devriez par conséquent envisager de vous faire conseiller par un professionnel indépendant et dûment qualifié pour toute question en matière financière, juridique, réglementaire, fiscale ou similaire avant de conclure des opérations avec nous.
3. **Nos CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns sont des contrats financiers de gré à gré.**
  - 3.1. Lorsque vous concluez une transaction de CFD sur marge, un Digital 100 et/ou un countdown avec nous sur notre plateforme, vous concluez un contrat financier – ou dérivé – non coté (dit également « de gré à gré »), qui n'est pas cessible. Cela signifie que non seulement vous conclurez ces contrats directement avec nous, mais également que ces transactions de CFD sur marge ou Digital 100 (ou « positions ») ne peuvent être liquidés qu'avec nous (vos Countdowns seront automatiquement clôturés et dénoués par notre plateforme à leur échéance et ne pourront donc pas être clôturés par vous-même). Le risque associé est donc plus élevé que d'investir dans un instrument financier tel que des actions, qui sont cessibles, ou dans un contrat financier coté, puisque vous ne pourrez ouvrir et liquider des transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns qu'à la condition que notre plateforme soit en mesure de recevoir vos ordres et de les exécuter. Vous ne pourrez donc ouvrir et liquider des transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns qu'avec nous et personne d'autre. Dans certains cas, il peut ne pas être possible d'ouvrir ou de liquider des transactions de CFD sur marge (voir les paragraphes 9, 11, 13 et 19 ci-dessous).
  - 3.2. En outre, l'ensemble des transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns que vous concluez avec nous sont débouclées en cash. Vous ne disposerez d'aucun droit sur les actifs sous-jacents (qu'il s'agisse notamment de droits de propriété ou de vote attachés aux actifs sous-jacents).
  - 3.3. Vous ne pouvez réaliser des plus-values sur nos transactions de CFD sur marge et/ou Digital 100 qu'à la suite de la variation de nos cours ou, concernant les Countdowns, lorsque la variation de nos cours signifie que votre prédiction est exacte, ce qui diffère d'autres actifs, tels que les actions ou les devises, qui peuvent générer des plus-values du fait des variations réelles du marché et qui donnent droit à des dividendes ou des intérêts.

3.4. Comme l'indique l'AMF (voir notamment le Q&A du 14 mai 2009), les CFD ne sont pas des « produits d'épargne » agréés par l'AMF ou un autre régulateur européen et à ce titre ne disposent pas de prospectus visé par l'AMF ou un autre régulateur européen.

3.5. Comme cela a pu être dit par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) et l'Autorité Européenne des Marchés Financier (AEMF-ESMA) - notamment dans l'avertissement à l'attention des investisseurs du 28/02/2013, les CFD ne s'adressent pas à des personnes inexpérimentées en matière de négociation sur des marchés volatils; ils impliquent que vous ayez suffisamment de temps pour gérer votre investissement de manière active, avec notamment une surveillance constante sur des courtes périodes (minutes, heures, jours) ; en outre, ils sont destinés à des personnes ayant les moyens financiers de supporter un risque de perte en capital.

#### 4. Nous intervenons en tant que teneur de marché.

4.1. Les cours générés par notre plateforme prendront en compte les données de marché émanant de diverses sources. Cela signifie que les cours que nous proposons peuvent différer des cours de marché ou disponibles sur certains marchés financiers réglementés, organisés ou systèmes multilatéraux de négociation, ou bien encore fournis par tout autre intermédiaire financier, pour l'actif sous-jacent correspondant. Les plus ou moins-values réalisées à la suite de vos opérations avec nous seront fonction de nos cours uniquement, et non pas de cours en vigueur ou affichés ailleurs.

#### 5. Si la fonctionnalité de risque limité est désactivée, vous pourriez perdre plus que le montant investi lorsque vous concluez avec nous des transactions de CFD sur marge.

5.1. Si la fonctionnalité de risque limité est désactivée, lorsque vous concluez des transactions de CFD sur marge avec nous, il est possible que vous perdiez plus que le montant (le cas échéant) que vous aurez investi et vous pouvez être amené à effectuer des paiements supplémentaires. Les transactions de CFD sur marge diffèrent en cela des autres catégories d'instruments financiers, tels que les actions, pour lesquels vous risquez, en règle générale, de ne perdre que la somme que vous investissez pour acquérir l'actif en question. **Bien que notre plateforme dispose de fonctionnalités conçues pour vous aider à minimiser le risque de perte, aucune - autre que la fonctionnalité de risque limité et les Ordres Stop Loss Garantis - n'est garantie et vous ne devez pas vous en remettre à elles.**

#### 5.2. Pertes liées à vos transactions de CFD sur marge (ne s'applique pas aux Countdowns et aux Digital 100)

5.2.1. Le montant de la perte liée à une transaction de CFD sur marge donnée correspond à la somme que vous nous devez après la liquidation de la transaction de CFD sur marge en question. Cela reflètera la valeur totale de votre position. Les instruments à effet de levier (également connus sous le nom de 'produits sur marge') impliquent que vous êtes exposé plus que de façon proportionnelle aux variations du marché (aussi bien en termes de gains que de pertes). Il est donc important que vous teniez compte de la taille de votre position en plus du taux d'effet de levier utilisé. Par exemple, si une transaction de CFD sur marge déterminée à un pourcentage de marge de 10, l'effet d'une variation du marché sera décuplée par rapport au montant de la marge (reflétant la valeur totale de votre position) par rapport à une opération conclue sans effet de levier ou à un investissement direct dans l'actif sous-jacent. Par conséquent, plus le niveau de levier est fort, plus le risque encouru est important. Si la fonctionnalité de risque limité est désactivée, même après un laps de temps limité, le montant de pertes peut excéder le montant de dépôts (si applicable) que vous avez engagé avec nous lorsque vous concluez une transaction de CFD sur marge et vous pouvez perdre davantage que le montant initialement investi.

- 5.2.2. L'impact de toute variation de cours sur vos transactions de CFD sur marge et votre compte dépendra donc de la taille de votre position relative à une transaction de CFD sur marge sur un produit ainsi que du taux de marge applicable à cette transaction de CFD sur marge, et non du montant de tout dépôt que vous détenez auprès de nous pour pouvoir conclure cette opération. Ainsi, une légère variation de cours peut avoir un impact considérable sur vos transactions de CFD sur marge et votre compte si vous avez conclu une transaction de CFD sur marge importante en recourant à l'effet de levier avec une légère marge ou sans marge. En outre, lorsque vous concluez des transactions de CFD sur marge à la vente (positions courtes), votre perte peut excéder la valeur de la transaction de CFD sur marge, dans la mesure où toute augmentation du cours peut être supérieure au cours auquel vous avez ouvert la transaction de CFD sur marge. Par conséquent, les transactions de CFD sur marge à la vente (positions courtes) peuvent se révéler plus risquées que les transactions de CFD sur marge à l'achat (positions longues).
- 5.2.3. Veuillez noter que les plus ou moins-values latentes affichées sur notre plateforme peuvent ne pas refléter avec précision la plus ou moins-value qui serait constatée si vous liquidiez une ou plusieurs de vos positions au moment considéré, en particulier si la transaction de CFD sur marge peut être liquidée à un cours différent du niveau du premier cours, dans la mesure où les plus ou moins-values latentes affichées sur notre plateforme sont calculées en fonction du niveau du premier cours en vigueur.

### 5.3. Frais liés aux investissements

- 5.3.1. Il existe des coûts liés aux négociations conclues avec nous. Certains coûts, tels que les écarts de cotation (qui est la différence entre le cours à l'achat et le cours à la vente d'un produit particulier à un moment donné), qui s'appliqueront à toutes les transactions de CFD sur marge, alors que d'autres dépendront du type de transaction de CFD sur marge et/ou des mesures de gestion du risque que vous mettez en place sur vos transactions de CFD sur marge (par exemple, une commission pour les OSLG est requise lorsque vous placez des transactions à risque limité et des Ordres Stop Loss Garanties).
- 5.3.2. En fonction des transactions de CFD sur marge que vous concluez, et de la durée pendant laquelle vous les maintenez ouvertes, vous pouvez être amenés à nous payer des commissions et/ou des frais de financement. Les commissions sont liées à la conclusion de certaines transactions de CFD sur marge et leur montant dépend de la taille de la transaction de CFD sur marge. Dans certains cas, et notamment lorsque vous conservez des transactions de CFD sur marge ouvertes pendant une période prolongée, les frais de financement seront appliqués. Le montant cumulé des frais de financement peut excéder le montant de vos gains ou accroître vos pertes. Veuillez-vous reporter à nos Conditions Générales pour de plus amples informations sur la manière dont les commissions et les frais de financement sont calculés.

## 6. **Vous pouvez perdre le montant du Digital 100.**

- 6.1. Le montant du Digital 100, qui est la taille de votre Digital 100 multipliée par le cours en question, est déduit du solde de votre compte au moment où le Digital 100 est conclu. Vous perdrez l'intégralité du montant du Digital 100 si votre prévision quant à l'issue du Digital 100 est mauvaise.

## 7. **Vous pouvez perdre le montant investi sur un Countdown**

- 7.1. Le montant que vous souhaitez investir dans un Countdown, c'est-à-dire la mise, est déduit du solde de votre compte au moment où le Countdown est initié. Vous perdrez l'intégralité de votre mise si votre prévision quant à l'issue du Countdown est mauvaise.

## 8. Vos transactions de CFD sur marge et positions peuvent être liquidées automatiquement.

8.1. Le montant de revalorisation de votre compte doit en permanence demeurer supérieur au(x) seuil(s) de liquidation indiqué(s) par notre plateforme. Si la fonctionnalité de risque limité est activée sur votre compte, les frais relatifs à une transaction à risque limité (y compris mais non limité aux frais de financement, frais d'abonnement aux données de marché et coûts liés au roll-over) pourraient résulter en un montant de revalorisation de votre compte devenant inférieur au(x) seuil(s) de liquidation. Si le montant de revalorisation de votre compte tombe en dessous de seuil de liquidation, tout ou partie de vos transactions de CFD sur marge peut être liquidée par notre plateforme. **Nous ne garantissons cependant pas que cette liquidation sera systématiquement mise en œuvre et vous ne devez pas vous en remettre à ce mécanisme.** Il vous appartient de surveiller étroitement vos positions et vous pourrez surveiller le montant de revalorisation de votre compte sur notre plateforme. Il est extrêmement important que vous exerciez une surveillance étroite de vos positions dans la mesure où vous pouvez être amené à procéder sans délai à des versements complémentaires (sauf si la fonctionnalité de risque limité est activée) pour éviter la liquidation de vos positions par notre plateforme. Notre plateforme tentera de vous avertir lorsque le montant de revalorisation de votre compte est inférieur à un pourcentage ou un montant indiqué sur notre plateforme, même si vous ne devez pas partir du principe que cet avertissement vous sera adressé. Afin d'éviter la liquidation de tout ou partie de vos transactions de CFD sur marge et/ou vos positions, il vous appartient de maintenir un dépôt suffisant sur votre compte pour couvrir tout frais ou perte potentielle (si la fonctionnalité de risque limité est désactivée) ainsi que les frais liés à vos transactions de CFD sur marge. Si la fonctionnalité de risque limité est désactivée, il est important de souligner qu'un montant qui apparaissait plus que suffisant lors de son dépôt, peut s'avérer très rapidement insuffisant en raison de variations brusques des conditions de marché.

8.2. La liquidation automatique de vos transactions de CFD sur marge a pour but de limiter vos pertes. Ce mécanisme peut entraîner la liquidation de l'ensemble des transactions de CFD sur marge et/ou positions de votre compte, et non simplement des transactions de CFD sur marge affichant une perte. Cela signifie que vos moins-values (ainsi que vos éventuelles plus-values) seront réalisées lors de la liquidation, même si les variations du cours en votre défaveur ne sont que temporaires. Les Digital 100 et les Countdowns ne seront pas liquidés dans le cadre de ce processus.

8.3. Dès lors qu'un Countdown a été conclu, vous ne pourrez pas procéder à sa liquidation. Tous les Countdowns seront liquidés et dénoués automatiquement par notre plateforme à leur date d'échéance.

8.4. En outre, si vous n'avez pas liquidé vos Digital 100 avant le début de la période de pré-clôture à la fin de l'échéance du Digital 100 applicable, les Digital 100 seront automatiquement liquidés par notre plateforme à la date d'échéance du Digital 100.

## 9. Les conditions de marché peuvent avoir un impact sur vos transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns.

9.1. La capacité de notre plateforme à générer des cours et exécuter les ordres dépend de la disponibilité des cours et de la liquidité des bourses, marchés financiers et autres lieux d'exécution, auprès desquels nous obtenons des données de marché et autres informations similaires. Par ailleurs, dans la mesure où nous assurons notre propre stabilité financière par le biais d'opérations de couverture conclues avec des contreparties tierces, nous pouvons

être dans l'incapacité d'exécuter un de vos ordres relatif à une transaction de CFD sur marge lorsque nous ne sommes pas en mesure de conclure la transaction correspondante nécessaire à la couverture de notre propre risque (en raison, par exemple, d'événements affectant un émetteur, sur les actions duquel vos transactions de CFD sur marge portent, qui peuvent parfois restreindre la liquidité du marché sur ces actions). Par conséquent, les conditions de marché peuvent avoir un impact sur votre capacité à passer un ordre d'initier une transaction de CFD sur marge ou à liquider une transaction de CFD sur marge avec nous. Par ailleurs, lorsque nous concluons une opération de couverture de notre risque, cette dernière peut avoir une influence sur les conditions de marché sous-jacentes et, par conséquent, également sur les cours affichés par notre plateforme et sur votre compte.

- 9.2. Les conditions de marché peuvent également avoir un impact sur votre capacité à passer un ordre d'initier un Digital 100 ou un Countdown ou à liquider un Digital 100 ou un Countdown avec nous. Les conditions de marché peuvent également avoir un impact sur votre capacité à dénouer un Digital 100 ou un Countdown à leur date d'échéance. Si un événement empêchant notre plateforme à déterminer le cours d'un Digital 100 ou le cours applicable à un Countdown survient, votre Digital 100 ou votre Countdown pourraient être annulés ou considérés comme caducs.
- 9.3. Les marchés financiers peuvent varier rapidement et les cours de nos produits n'y font pas exception. Toute variation de nos cours aura un impact direct et immédiat sur vos transactions de CFD sur marge, Digital 100, Countdowns et votre compte.
- 9.4. Le « gapping » est une forme courante de volatilité des cours. Il survient en cas de fluctuation soudaine des cours d'un niveau à un autre. Cela peut être dû, par exemple, à des événements économiques inattendus ou des annonces sur le marché, particulièrement lorsque ceux-ci se produisent en dehors des heures de négociation. Il se peut que vous n'ayez pas toujours la possibilité de passer un ordre relatif à une transaction de CFD sur marge entre les deux niveaux de cours, ou bien que notre plateforme ne puisse pas exécuter un ordre en attente relatif à une transaction de CFD sur marge à un cours situé entre ces deux niveaux. Si la fonctionnalité de risque limité est désactivée, en cas de gapping, vous pouvez réaliser des pertes (ou des gains) significatifs sur une transaction de CFD sur marge affectée. Certains marchés ont également des heures de négociation limitées, ce qui peut engendrer un risque significatif quant à votre capacité à passer des ordres ou liquider vos transactions de CFD sur marge ou Digital 100.
10. **Le cours d'une transaction de CFD sur marge peut se révéler différent du cours affiché sur notre plateforme au moment où vous passez votre ordre.**
- 10.1. Il existe un risque que le cours affiché lorsque vous passez un ordre ne soit pas celui auquel la transaction de CFD sur marge est exécutée, et que l'écart correspondant soit en votre défaveur. Nous nous efforçons de générer des cours de façon continue et d'afficher sur notre plateforme les nouveaux cours aussi rapidement que possible. Toutefois, certains paramètres techniques (tels que, par exemple, le débit des réseaux de transmission de données ou la qualité de votre connexion Internet, tout comme les fluctuations rapides du marché) peuvent entraîner un changement du cours applicable entre le moment auquel vous passez un ordre et soit le moment auquel nous recevons cet ordre soit le moment auquel l'ordre est exécuté par notre plateforme. Ces variations du cours applicable sont dues aux fluctuations des marchés financiers et non d'interventions arbitraires de notre part. Si de tels changements interviennent, l'ordre est généralement exécuté au cours applicable lorsque l'ordre est exécuté par notre plateforme. Ces variations de cours peuvent se révéler à votre désavantage ou, au contraire, à votre avantage. Vous pouvez limiter l'effet de ces variations de cours en utilisant une limite (sur les types d'ordres pour lesquels cela est possible) ou en plaçant un ordre limite.
11. **Vos transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns peuvent être affectées par des risques techniques et autres circonstances.**

11.1. Il existe un risque que d'autres circonstances nous empêchent d'exécuter des ordres ou vous empêchent d'accéder à notre plateforme, parmi lesquelles on peut notamment citer les erreurs et pannes de système, les périodes de maintenance, les problèmes de connexion à l'Internet ou la défaillance de tiers dont vous dépendez ou nous dépendons (par exemple, les fournisseurs d'accès Internet ou d'électricité). Nous disposons de plans de continuité de l'activité pour faire face à certains de ces problèmes mais, dans certains cas, il se peut que vous ne puissiez pas accéder à notre plateforme. Ces risques techniques et autres circonstances peuvent présenter un risque significatif pour l'exécution de vos ordres.

## 12. Les risques varient en fonction des produits.

12.1. Nous proposons de nombreux produits, qui sont liés à des actifs sous-jacents extrêmement variés. Chacun de ces produits présente des risques spécifiques qui peuvent varier grandement d'un produit à l'autre, par exemple s'agissant de la magnitude ou de la rapidité des variations des cours ou en matière de liquidité. Par conséquent, vous devez veiller à bien comprendre les risques spécifiques d'un produit avant de conclure une transaction de CFD sur marge concernant ce produit.

12.2. Le fait qu'un produit soit lié à des actifs sous-jacents multiples (un produit dit « panier ») aura un impact sur le risque de ce produit. Le risque associé à un tel produit dépend des risques liés à chacune de ses composantes. Si les composantes du panier présentent des similarités (par exemple, si elles portent toutes sur le même secteur ou pays), le risque lié au produit peut s'en trouver augmenté. De même, si les composantes les plus risquées du produit sont surpondérées au sein du produit, le risque lié au produit s'en trouvera augmenté. Si vous choisissez d'utiliser un produit de type « panier », vous devez veiller à bien comprendre les risques liés à l'ensemble de ses composantes, les risques liés à la combinaison de ces composantes au sein du produit, ainsi que les risques liés à la pondération attribuée à chaque composante.

## 13. Les risques sont accrus sur les marchés étrangers.

13.1. Les risques associés aux marchés étrangers sont différents de ceux rencontrés sur les marchés français. Dans certains cas, ces risques seront plus importants, par exemple lorsque les marchés étrangers concernés sont moins bien contrôlés, présentent des variations de marché plus importantes ou plus rapides, ou lorsque ces marchés sont moins liquides. Cela peut entraver notre capacité à générer des cours. Le potentiel de gains ou de pertes résultant de transactions de CFD sur marge liées à des marchés étrangers sera également affecté par les variations des taux de change.

13.2. En particulier, si vous investissez dans un produit libellé dans une devise différente de la devise de votre compte, les montants correspondants aux exigences de couverture, aux frais de financement et aux plus ou moins-values réalisées et latentes seront convertis dans la devise de votre compte au taux de change que nous appliquons au moment de la conversion (et, concernant les plus ou moins-values latentes, en temps réel). Les taux de change que nous appliquons (lesquels peuvent différer de ceux disponibles ailleurs) et les variations des cours des devises peuvent, en permanence, avoir un impact sur le montant de revalorisation de votre compte (et, par conséquent, sur l'éventuelle liquidation automatique de vos transactions de CFD sur marge) ainsi que sur vos éventuelles gains ou pertes.

## 14. Vous ne devez pas financer vos transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns à crédit.

14.1. Si vous financez vos transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns à crédit (par exemple, au moyen d'un prêt bancaire ou d'une carte de crédit), votre risque en sera accru de manière significative. Si vous subissez une perte sur une opération ainsi financée, vous serez en outre tenu de rembourser votre emprunt et d'en payer les intérêts. Par conséquent,

vous ne devez pas partir du principe que vous pourrez rembourser un emprunt au moyen de gains que vous pourriez réaliser au titre des transactions de CFD sur marge, Digital 100 et/ou Countdowns conclues avec nous.

**15. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.**

15.1. Vous devez garder à l'esprit que ni les performances passées ni les simulations ou prévisions de performance ne constituent un indicateur fiable des performances futures. Ainsi, vous ne pouvez pas et ne devez pas vous en remettre à des performances passées ou à des simulations ou prévisions de performance pour anticiper des performances futures.

**16. Nous ne garantissons pas la protection des espèces déposées auprès de nous.**

16.1. Si vous êtes catégorisé en tant que client non professionnel, les avoirs que nous détenons en votre nom et pour votre compte seront déposés sur un compte « clients » distinct de nos propres comptes, bien que cela ne garantisse pas une parfaite protection (par exemple, si la banque que nous utilisons devait faire défaut).

16.2. Les sommes que vous pourriez nous devoir au titre de nos Conditions Générales (par exemple, les sommes représentatives de moins-values latentes nettes et les frais de financement) seront transférées de notre compte « clients » sur notre propre compte, et deviendront par conséquent notre propriété (étant précisé que cette question ne relève pas des règles de l'autorité britannique de supervision (la « FCA ») en matière d'avoirs des clients).

16.3. Si vous êtes catégorisé en tant que client professionnel, nous considérerons également l'ensemble des sommes représentatives de la couverture de vos obligations éventuelles à notre égard (en ce compris les marges) comme notre propriété et non pas en tant qu'avoirs de clients. Nous pourrions dès lors utiliser ces sommes pour nos propres besoins et, en cas d'ouverture d'une procédure collective à notre encontre, vous seriez considéré comme un créancier de dernier rang pour toute créance que vous auriez à ce titre à notre encontre.

16.4. Vous êtes en droit de demander à changer de catégorisation à tout moment.

**17. Au Royaume-Uni, les Countdowns ne sont pour le moment pas régis par la FCA. Toutefois, en France, cette activité est soumise à la supervision de l'AMF.**

17.1. Au Royaume-Uni, la Commission des Jeux, et non la FCA, autorise et régit l'activité de CMC Markets UK relative aux Countdowns. De ce fait, au Royaume-Uni, lorsque vous passez des ordres relatifs à des Countdowns, vous ne bénéficierez pas de la protection juridique applicable aux activités liées aux Digital 100 et transactions de CFD sur marge, sauf en ce qui concerne la séparation des fonds que vous détenez.

**18. Le traitement fiscal de vos opérations peut varier.**

18.1. Le traitement fiscal de vos activités d'investissement dépend de votre situation personnelle et peut faire l'objet de modifications dans le futur.

**19. Accès à notre plateforme via des applications mobiles.**

19.1. Les fonctionnalités qui vous permettent d'accéder à notre plateforme via des applications mobiles (dites aussi « apps ») ne sont pas identiques aux fonctionnalités à votre disposition lorsque vous accédez à notre plateforme via un ordinateur. Cela peut limiter les informations que vous pouvez visualiser à un moment donné et affecter de manière négative votre capacité à prendre des mesures rapides et fiables sur notre plateforme ainsi qu'à limiter les risques encourus.

**20. Limitations des fonctionnalités et contenu fournis par des tiers.**

- 20.1. L'exactitude, l'exhaustivité et la disponibilité des fonctionnalités ou des contenus de notre site Internet et sur notre plateforme et par des emails fournis par des tiers (y compris les données de marché) ne peuvent être garantis. Ces derniers sont fournis en l'état et dans la mesure de leur disponibilité.